

CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU

JEUDI 28 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 14
Présents : 12
Absents : 2
Pouvoir : 1
Votants : 13

Date de convocation : 21.04.2016

Affichage du compte-rendu : 06.05.2016

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	BINOIS Rémi, 1 ^{er} adj.	GUILLARD Stéphanie, 2 ^e adj.
PERRIER Patrice, 3 ^e adj.	BOIVENT Amand	DEROYER Christophe
GARNIER Bastien	GUÉRINEL Sabrina	HAMARD Pierrick
HARDÉ Séverine	ROUHAUD J-François	TURMEL Catherine

Absentes excusées :

LACONCHE Véronique

MEIGNÉ Guylène (pouvoir à M. Hardy)

Secrétaire de séance : PERRIER Patrice

Ordre du jour :

- CODD-expertise portant sur le secteur rue de la Vigne/ rue du Coglais**
 - Validation du cahier des charges de l'étude
 - Lancement de la consultation des bureaux d'étude
- Affaires foncières :**
 - Acquisition terrains cadastrés AB243 et YT35 (Rues de la Vigne/Coglais)
 - Vente du lot n° 7 - lotissement communal des Tilleuls
- Bâtiments communaux :**
 - Salle des fêtes : devis de fourniture et pose de placards
 - Espace accueil enfance : renouvellement du contrat de fourniture gaz
- Aménagement du secteur Marmoutiers : plateau multisports et abords**
 - Choix des options
 - Choix de l'entreprise de travaux suite à la consultation
 - Autorisation de signature du marché
 - Contrat de maîtrise d'œuvre - intégration paysagère
 - Demande d'attribution auprès du CD35 de la subvention inscrite au contrat de territoire

5. **Avis du conseil municipal :**
 - Installation classée : dossier Ouestmin
 - Modification n°2 du PLU de Romagné
6. **Syndicat Loisanse Minette** : rapport d'activités - exercice 2015
7. **Rapport sur les décisions du maire prise par délégation du conseil**
8. **Fougères Communauté** : CR
9. **Questions diverses** : infos diverses, bulletin municipal, TAP, ...
10. **Questions ouvertes**

Le procès-verbal du 31.03.2016 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. CODD expertise portant sur le secteur Rue de la Vigne - Rue du Coglais
--

Le cahier des charges du CODD expertise étant en cours de rédaction, cette question est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

2. AFFAIRES FONCIERES

Acquisition des terrains cadastrés YT 35 et AB243

Monsieur le maire présente la proposition d'acquisition à l'amiable des terrains suivant appartenant à M. Duteil pour un prix global de 35 000 € + les frais :

- Terrain nu cadastré YT 35 d'une surface de 890 m² - rue de la Vigne
- Terrain bâti cadastré AB 243 d'une surface 166 m² - rue du Coglais

Le conseil municipal,

Vu les crédits budgétaires suffisants inscrits à l'op. 57 (acquisition terrains) du BP 2016, Considérant l'opportunité que représentent ces terrains dans le cadre de la réflexion globale qui sera prochainement menée pour l'aménagement de ce secteur

Et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **d'acquérir** le terrain nu YT35 d'une surface de 890 m² et le terrain bâti AB243 d'une surface 166 m², appartenant à M. Duteil pour un prix global de 35 000 €
- **de prendre en charge** les frais liés à cette acquisition
- **d'autoriser** M le maire à signer toutes les actes se rapportant à cette affaire.

Lotissement des Tilleuls - Vente du lot N°7

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **de vendre** le lot 7 du lotissement communal des Tilleuls au prix de 43 500 € (580 m² x 75 €) à M. Quentin GOURDEL et Mme Julie DUBOIS
- **d'autoriser** M. le maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

3. BATIMENTS COMMUNAUX

Salle des Fêtes : fourniture et pose de placards de rangement

Monsieur Binois, adjoint au maire, délégué aux bâtiments, expose la demande de l'association Les Aînés Ruraux, de disposer de placards pour le rangement du matériel utilisé lors des réunions mensuelles du Club.

Monsieur Binois a sollicité un devis auprès de l'Ets Dandin Roussel (35133 Landéan) pour la fourniture et pose de deux placards de rangement, dans le local enseignant de la cantine, qui s'élève à un montant de 1 650, 00 € HT soit 1 980,00 € TTC.

Le conseil municipal,

Vu les crédits budgétaires suffisants inscrits à l'op. 22 (salle multifonction) du BP 2016,
Et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **d'accepter** le devis de l'Ets Dandin Roussel, d'un montant de 1 650, 00 € HT soit 1 980, 00 € TTC (op. 22 article 2188), pour la fourniture et pose de deux placards dans le local enseignant de la cantine
- **et autorise** monsieur le maire à le signer

Espace Accueil Enfance : renouvellement contrat de fourniture de Gaz

Il est proposé au conseil municipal de renouveler le contrat de fourniture de gaz de l'Espace Accueil Enfance avec Engie (GDF), le contrat arrivant à échéance le 30/06/2016.

Le montant prévisionnel pour l'année se détaille ainsi :

Abonnement : 189,84 € par an

Prix de la consommation : 41,59 €/MWh soit 0, 04159 Eur/kWh

Quantité annuelle prévisionnelle : 24 MWh

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **d'accepter** l'offre d'Engie (ex-Gdf) de fourniture gaz pour l'Espace Accueil Enfance, d'une durée de 3 ans du 01/07/2016 au 30/06/2019.
- **et autorise** monsieur le maire à signer le contrat

Vérification périodique bâtiments : avenant au contrat SOCOTEC - local associatif

M Binois, adjoint au maire, délégué aux bâtiments, présente l'avenant au contrat de vérification périodique des bâtiments passé avec SOCOTEC, afin d'y inclure l'ancien local postal devenue salle associative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **d'accepter** l'offre de SOCOTEC qui s'élève à un montant de 30, 00 € HT soit 36, 00 € TTC pour la vérification périodique des installations électrique de ce local.
- **et autorise** monsieur le maire à signer l'avenant.

4. AMENAGEMENT DU SECTEUR DE MARMOUTIERS : Aménagement d'un plateau multisports et son intégration paysagère

Les commissions Aménagement-Urbanisme, Sports & Loisirs, ainsi que le bureau municipal se sont réunis le lundi 25 avril 2016, avec le maître d'œuvre (Abeil), afin d'analyser les offres des entreprises de travaux, reçues suite à la consultation (MAPA) lancée pour l'aménagement d'un terrain multisports et son intégration paysagère.

Rappel de la procédure :

AAPC paru dans un journal d'annonces légales le 11.03.2016

Mise en ligne du DCE sur e-megalis le 11.03.2016

Délai de réponse : jeudi 07.04.2016 à 12h30

Offres reçues dans les délais : 3 (2 offres papier, 1 offre électronique)

Critères d'attribution : prix/50, valeur technique/40, planning détaillé/10 points

La consultation portait sur un marché de base :

1. Terrain :

- Enrobé + résine avec plusieurs coloris possibles (rond central, surfaces devant les buts...)
- Poteaux pour le filet de volley
- 2 Panneaux de baskets + 2 buts (hand, foot) sur les frontons
- Main courante sur le tour du terrain

2. Abords du terrain :

- Piste d'athlétisme en enrobé 3 couloirs + marquage ligne arrivée + distance 100-200m
- Gradins végétalisés s'intégrant dans la pente naturelle laissée par le terrassement. Assise sur une bande de pelouse d'1 m de large. Structure en bois servant de support pour maintenir le tout.
- Cheminement au-dessus des gradins, en béton balayé
- Coulée verte préservée avec création de 2 accès devant l'école + 1 accès côté Rue du Coglais. Aménagement mêlant pelouse, béton balayé et arbres.
- Drains prévus au niveau du terrain pour évacuer l'eau de pluie.
- Mobilier : supports vélos + 1-2 poubelles

Et sur 6 Options :

OPTION 1 : Clôture périphérique en plastique recyclé

OPTION 2 : Clôture pare-ballon supplémentaire

OPTION 3 : Jeux enfants / Fitness

OPTION 4 : Piste athlétisme en résine

OPTION 5 : Cheminement en sable stabilisé

OPTION 6 : Parc du Douet

Au regard des critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, tant en offre de base que sur l'ensemble des options, est celle de l'entreprise LEMEE TP (35133 Saint Sauveur des Landes).

Choix des options

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer sur chacune des options :

- Option 1 - Clôture périphérique en plastique recyclé : les commissions municipales proposent au conseil de valider le choix du plastique recyclé, en raison d'une meilleure intégration paysagère que les clôtures en métal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de **retenir l'option 1** (pas de supplément de prix).
- Option 2 - Clôture pare-ballon supplémentaire : les commissions municipales proposent au conseil de prévoir les poteaux de support de filet côté route - sans les poser - et de rajouter le filet ultérieurement si nécessaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de **ne pas retenir l'option 2**.
- Option 3 - Jeux enfants et éléments de fitness : dans cette option sont prévus : 2 éléments de fitness adulte, 2 jeux à ressort enfant, 1 toboggan de talus + le sol souple amortissant. Cette option s'élève à un montant de 15 876.50 € HT.

Les conseillers s'interrogent sur l'opportunité de cette option :

- sur le plan financier : si l'on considère que le projet est trop coûteux, ne faut-il pas renoncer entièrement à cette option ? la renonciation à un ou deux des jeux ayant finalement peu d'impact sur l'ensemble du coût de l'opération.
- sur le plan esthétique : le projet présente un équilibre par la symétrie des agencements : en renonçant à cette option, l'esthétique du projet n'est-elle pas impactée ?
- sur le plan de l'usage : les éléments de fitness adulte seront-ils réellement utilisés, ne faut-il pas mener ultérieurement une réflexion sur un parcours sportif ? L'emplacement stratégique de ce projet, entre équipements collectifs et quartiers résidentiels, en fera un point de rencontre intergénérationnelle, ne faut-il donc pas conserver l'ensemble ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour (1 voix - M. Garnier - en faveur du maintien d'au moins un élément de fitness) choisit de privilégier les jeux pour enfants et de ne pas retenir les éléments fitness. **L'option 3 est donc retenue partiellement** (toboggan de talus, 2 jeux enfants et le sol souple amortissant) pour un montant de 11 106, 50 € HT.

- Option 4 - piste d'athlétisme en résine : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de **ne pas retenir l'option 3**. Ainsi la piste, prévue en enrobé dans l'offre de base, pourra également servir à d'autres pratiques sportives compatibles notamment dans le cadre des TAP.
- Option 5 - cheminement en sable stabilisé : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de **ne pas retenir l'option 4** et de conserver l'offre de

base - sol en béton balayé - qui nécessite moins d'entretien et offre plus de résistance dans le temps.

- Option 6 - Parc du Douet : cette option concerne la réhabilitation du terrain de hand/basket du parc et la création d'un terrain de bi-cross en utilisant le tracé existant pour un prix de 19 437, 50 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de **retenir l'option 6**.

Choix de l'entreprise de travaux - Autorisation de signature du marché

Dans le cadre de la consultation, la possibilité de négocier avec l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse avait été prévue. La négociation, menée par monsieur le maire avec l'entreprise Lemée TP, conformément à l'article 6 du règlement de consultation, a porté sur les points suivants :

- 1.1.1.2 installations de chantier : P.U. et total ramené de 50.00 € HT à 22.40 € HT
- 1.2.4.1 déblais/remblais : P.U. ramené de 6.00 EUR HT à 5.00 € HT soit prix total ramené de 9 000, 00 € HT à 7 500, 00 € HT. Motif : absence d'évacuation en décharge et régalaage de la terre sur le site.

L'offre de base est ainsi ramenée de 172 282, 60 € HT soit 206 739, 12 € TTC à 170 755, 00 € HT soit 204 906, 00 € TTC.

Le conseil municipal,

Considérant le rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre

Considérant le choix des options délibéré ci-dessus

Vu le rapport de négociation exposé par monsieur le maire

Vu les crédits budgétaires suffisants prévus à l'op. 40 (aménag. secteur de Marmoutiers) du BP 2016

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE, à l'unanimité

- **de retenir** l'offre économiquement la plus avantageuse soit celle de l'entreprise LEMEE TP (35133 - Saint Sauveur des Landes) pour un montant de :

		Montant € HT	Montant € TTC
	Offre de base	170 755, 00	204 906, 00
Option 1	retenue	0, 00	0, 00
Option 2	non retenue	-	-
Option 3	retenue partiellement	11 106, 50	13 327, 80
Option 4	non retenue	-	-
Option 5	non retenue	-	-
Option 6	retenue	19 437, 50	19 437, 50
	TOTAL GLOBAL	201 299, 00	241 558, 80

- **et d'autoriser** monsieur le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise Lemée TP.

Durée des travaux : 3 mois (*hors période de préparation d'un mois - hors congés d'été*)

Début des travaux estimé : mi-juin 2016

Fin des travaux estimée : fin octobre

Demande d'attribution et de versement de la subvention inscrite au contrat de territoire auprès de Conseil départemental

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de solliciter le conseil départemental pour l'attribution et le versement de la subvention inscrite au contrat de territoire pour l'opération « aménagement d'un plateau multisports et son intégration paysagère », sur la base du marché de travaux attribué à l'entreprise Lemée TP.

Mission de maîtrise d'œuvre sur l'intégration paysagère du secteur de Marmoutiers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

- **d'accepter** le contrat de maîtrise d'œuvre pour le volet paysager de l'aménagement du secteur de Marmoutiers, élaboré par le cabinet ABEIL, et s'élevant à un montant de 6 919, 46 € HT soit 8 303, 35 € TTC
- **et d'autoriser** monsieur le maire à le signer.

5. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Consultation du public - Dossier Ouestmin

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué à l'environnement, expose aux conseillers les grands points du dossier d'installation classée de Ouest Min, relatif à l'exploitation d'une installation de broyage, concassage, criblage, ensachage de produits minéraux naturels sur le site du Parc d'Activités de Plaisance 2.

Le conseil municipal reporte sa décision à la prochaine séance du conseil municipal

Modification n°2 du PLU de Romagné

Monsieur le maire expose, aux conseillers municipaux, les principaux points de la modification n°2 du PLU de Romagné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de donner un avis favorable à la modification n°2 du PLU de Romagné.

6. Syndicat Loisanse Minette : rapport d'activités - exercice 2015

Monsieur Perrier, délégué de la commune au Syndicat Loisanse Minette, présente le rapport d'activités 2015 du syndicat :

▪ **Compte administratif 2015**

Le résultat de l'exercice de 2015 présente un déficit de 14 206.63 euros.

▪ **Travaux réalisés en 2015 :**

Entretien des bords de la Minette, gestion de la ripisylve, des plantations et des terrains du Syndicat.

Le conseil municipal n'émet pas de remarque particulière sur le rapport annuel du Syndicat Loisanse Minette.

Monsieur Perrier donne les informations suivantes à l'assemblée :

- Suite aux nombreux travaux de restauration de la continuité des cours d'eaux, menés par les syndicats couvrant le périmètre du Sage Couesnon, une journée de visite de terrains s'est déroulée le 21/04 dernier. Cette journée, qui regroupait des élus, des représentants de l'Onema et des 3 syndicats, a été notamment l'occasion de présenter les travaux de diversification des écoulements et de plantations, réalisés sur un affluent de la Minette situé à Saint Sauveur des Landes.
- A compter du 1^{er} janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités locales pour l'entretien des espaces verts sera interdit.

7. DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION

Décision prise par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du 17.04.2014 :

- Renonciation au droit de préemption sur les biens cadastrés YS 163 et YS 169
- Renonciation au droit de préemption sur les biens cadastrés YS 162 et YS 170
- Renonciation au droit de préemption sur les biens cadastrés YS 160 et YS 172
- Renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré YH 77

8. FOUGERES COMMUNAUTE

CR du Conseil communautaire : Chaque conseiller a reçu le CR en date du 21.03.2016

9. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Bulletin municipal :** Mme Guillard, adjointe au maire, déléguée à l'info Com annonce un prochain bulletin municipal où figureront notamment l'explication du nouveau logo, le bilan des travaux rue de Saint Hilaire et le budget 2016.
- ✓ **TAP :** Mme Guillard, adjointe au maire, déléguée à l'enfance et la jeunesse, dresse un point de bilan des TAP organisés par l'OGEC. Les activités sont très appréciées en raison de leur variété et qualité. Les intervenants de Fougères communauté seront de nouveau sollicités pour la prochaine année scolaire.

- ✓ Infos diverses : monsieur le maire donne les infos suivantes :
 - Orange : dépose de la cabine téléphonique publique (point phone) dans la commune
 - ALSH : demande de financement complémentaire pour les camps d'été, et demande de prise en charge du ménage des locaux par la commune
 - SMICTOM : nouveau règlement de facturation
 - SDE 35 : borne de recharge électrique prévue dans la zone de Plaisance.

- ✓ Monsieur Binois, adjoint au maire, délégué aux bâtiments, informe l'assemblée du lancement de la consultation pour le remplacement des fenêtres du restaurant du CAT.

- ✓ Monsieur Boivent informe les élus avoir pris contact avec le groupement d'employeurs, qui a lui a indiqué être à la disposition de la commune pour l'accompagner dans le recrutement et la gestion de l'emploi d'animateur. M. Boivent a sollicité des personnes sur le territoire susceptibles de répondre aux besoins. La difficulté reste le créneau horaire : 3 heures le mercredi après-midi.

10. QUESTIONS OUVERTES

Pas de question ouverte

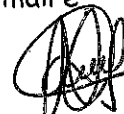
L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h40.

Le secrétaire de séance



Patrice PERRIER

Le maire



Jean-Pierre HARDY

